



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 114 - JUILLET 2014

SOMMAIRE

centre hospitalier Alès- cevennes

Décision N °2014209-0002 - Délégation signature directeur pole personnes âgées.....	1
Décision N °2014209-0004 - délégation signature pendant les astreintes de direction	3



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Décision n ° 2014209-0002

**signé par
Le directeur du centre hospitalier d'Alès**

le 28 Juillet 2014

centre hospitalier Alès- cevennes

Délégation signature directeur pole personnes
agées

DECISION N°415
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
LIEE A LA GESTION DU POLE PERSONNES AGEES

Le Directeur du Centre Hospitalier Alès-Cévennes

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 novembre 2013, portant nomination de Monsieur Henri PANIEGO, dans le grade de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Alès-Cévennes au 1^{er} décembre 2013,

Vu l'annexe n°1 à la décision du directeur n°360 en date du 2 décembre 2013 portant attribution de fonctions,

DECIDE

Article 1 - Délégation permanente est donnée à Monsieur Henri PANIEGO à l'effet de signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier Alès-Cévennes, tous les actes et documents liés au secteur Personnes Agées.

Article 2 - L'original de la présente décision sera adressé à Monsieur le Trésorier principal et ampliation sera transmise à l'intéressé.

Fait à Alès, le 2 décembre 2013

Le Directeur

Géraud MOURGUES




PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Décision n ° 2014209-0004

**signé par
Le directeur du centre hospitalier d'Alès**

le 28 Juillet 2014

centre hospitalier Alès- cevennes

délégation signature pendant les astreintes de
direction

Avenant n°1 à la décision du
Directeur N° 380

Portant délégation de signature pendant les astreintes de direction

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33,
Vu les changements dans la composition de l'équipe de direction du Centre Hospitalier Alès-
Cévennes,

Le Directeur du Centre hospitalier Alès-Cévennes

DECIDE

Article 1^{er} et unique

L'article 2 de la décision n°380 du 18 mars 2014 est modifié comme suit par le présent avenant :

Mme BARBEZIEUX Catherine
Mme CARRIERE Delphine
M. CHANABAS Fabien
M. GIL Michel
Mme QUEROL Valérie
M. LA LUMIA Patrice
Mme LESAGE Pascale
M. PANIEGO Henri

Directrice adjointe
Directrice adjointe
Directeur adjoint
Directeur adjoint
F.F. Directeur des soins par intérim
Ingénieur
Attaché d'administration hospitalière
Directeur adjoint

Le reste de la décision demeure inchangé.

Fait à Alès, le vendredi 25 juillet 2014

Le Directeur
François MOURGUES

